



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## sports scolaires et universitaires

Question écrite n° 100851

### Texte de la question

M. René Rouquet attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le projet de décret sur le socle commun de connaissances et de compétences à maîtriser à la fin de la classe de troisième et, d'autre part, sur la question de la place de l'EPS à l'école. En 2005, le projet de loi sur l'avenir de l'école remettait en cause la place de l'éducation physique à l'école en l'excluant de fait du « socle commun » de connaissances à acquérir et en la rendant facultative aux examens. Les enseignants d'EPS ont alors développé un large mouvement d'opinion en faveur de l'EPS à l'école. Cette importante mobilisation a permis d'obtenir que la discipline reste obligatoire aux examens, bien qu'elle reste exclue du « socle commun ». Le Gouvernement vient de prendre une nouvelle fois pour cible l'EPS, dans une politique globale de déstabilisation de l'école, de renoncement à la démocratisation, en réduisant dramatiquement le nombre de postes offerts aux concours de recrutement des enseignants d'EPS de plus de 50 %, (passant le nombre de CAPEPS externe de 1 330 en 2003 à 400 cette année et de 40 à 15 le nombre à l'agrégation externe), alors que plus de 10 000 candidats qualifiés préparent ces concours. Dans un document récent de la direction de l'évaluation et de la prospective (Éducation et formations, n° 71, juin 2005), le ministère prenant en compte les différents paramètres (effectifs élèves, départs en retraite, etc.) affirme la nécessité d'un recrutement de l'ordre de 1 100 à 1 300 par an jusqu'en 2013, ce qui peut paraître contradictoire avec les annonces ministérielles concernant les excédents de personnels en EPS. Dans ces conditions, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures que le Gouvernement compte prendre afin de revoir le nombre de postes offerts aux concours de recrutement d'enseignants en EPS pour 2006, de façon à l'aligner sur les besoins réels des établissements et d'initier le dialogue avec les étudiants pour répondre à leurs inquiétudes et mettre fin à la crise qui touche les personnels d'EPS, qui jouent un rôle essentiel dans le développement des jeunes et leur formation physique.

### Texte de la réponse

Les recrutements visent à satisfaire les besoins d'enseignement et de remplacement en fonction des générations qui partent à la retraite et de l'évolution de la carte des formations et des effectifs d'élèves. Pour les rentrées scolaires 2002 à 2005, 5 672 professeurs d'éducation physique et sportive ont été recrutés par les concours. Ils devaient couvrir des départs estimés à 5 800 par la mission conduite par les inspections générales des finances et de l'éducation nationale en 2002. En fait, 5 070 sorties ont été constatées, soit près de 15 % de moins. Si l'on prend en compte la baisse des effectifs d'élèves, les besoins d'enseignement et de suppléance ont été, pour la période, de 4 440 enseignants d'éducation physique et sportive. Ce sont ainsi 1 230 titulaires de plus que les besoins qui ont été recrutés, dont environ 400 ont pris la place de contractuels qui n'ont plus été réembauchés. L'évaluation des besoins s'est fondée sur une analyse objective de la situation ; elle diffère de l'étude menée par la direction de l'évaluation et de la prospective relative aux besoins moyens de recrutement pour la période 2006 à 2010 qui ne prend pas en compte l'impact du changement de la réglementation sur les retraites, notamment celle concernant la cessation progressive d'activité, et qui prévoit le remplacement de tous les enseignants y compris ceux ayant un service incomplet. Or l'on constate un report de l'ordre d'une ou deux années des départs à la retraite et des entrées en cessation progressive d'activité en très forte baisse, qui

devraient réduire des deux tiers, d'ici à 2008, le nombre d'agents ayant opté pour cette modalité de départ. La prise en compte de la baisse des effectifs d'élèves et de la réduction progressive des désajustements entre les besoins d'enseignement et les professeurs d'EPS devrait ainsi au total situer les besoins en nouveaux professeurs autour de 400 au plus pour la rentrée 2007. C'est cette analyse qui a conduit à offrir au total 555 postes aux concours d'éducation physique et sportive en 2006, dont 415 aux concours externes (15 à l'agrégation et 400 au CAPEPS). Pour autant, l'avenir des étudiants en STAPS n'est pas limité au nombre de postes offerts par l'éducation nationale. En effet, la filière STAPS ne se réduit pas à la seule préparation du métier d'enseignant d'éducation physique et sportive. Les étudiants de cette filière se dirigent également vers les métiers d'animation sportive du monde associatif et des collectivités territoriales, le secteur du management du sport, le développement des activités physiques adaptées, ou encore vers les métiers liés aux activités commerciales dans le domaine sportif, autant de secteurs qui représentent un large potentiel d'emplois. C'est d'ailleurs ce que confirment les résultats de l'enquête menée par le centre d'études et de recherche sur les qualifications. Le suivi des diplômés STAPS 2001 témoigne d'une excellente insertion professionnelle (84 %) qui place cette filière en tête des disciplines universitaires. Et dans la très grande majorité, les emplois obtenus ne sont ni précaires ni sous-rémunérés. Afin de faciliter l'accès à l'emploi, la gestion des ressources humaines et la mobilité professionnelle, les diplômés STAPS seront prochainement inscrits au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), dont la consultation permettra notamment d'obtenir des informations sur les secteurs d'activités et les types d'emplois accessibles par les titulaires de ces diplômes. Par ailleurs, le récent Plan national de développement du sport annoncé par ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative permet d'offrir prochainement 1 000 postes dans le domaine de l'animation sportive en zone sensible, la gestion des événements sportifs internationaux (préparation de la coupe du monde de rugby et du championnat du monde de handball féminin) et, sur un autre registre, l'accompagnement des personnes handicapées. Ce dernier secteur, « activité physique adaptée et santé », est en plein essor. Il s'articule autour de la prise en charge du vieillissement, de la sédentarité, du handicap, du bien-être de la population. Ainsi, la mise en oeuvre des vertus éducatives, prophylactiques et thérapeutiques de l'activité physique se fait en particulier grâce à des professionnels formés en STAPS.

## Données clés

**Auteur :** [M. René Rouquet](#)

**Circonscription :** Val-de-Marne (9<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 100851

**Rubrique :** Éducation physique et sportive

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

## Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 25 juillet 2006, page 7716

**Réponse publiée le :** 31 octobre 2006, page 11343